Annexe 1 Leçon : Connie Jervis

**Lecture : La contribution cachée de Connie Jervis**

De nos jours, il est probable que le terme de dirigeant syndical évoque pour la plupart des Britanno-Colombiens un homme d’âge mûr, solidement bâti, portant un costume ou, à l’occasion, un tee-shirt et un casque de sécurité, et qui lève le doigt gravement en prononçant un discours. Mais ce n’est là qu’une petite partie d’une vaste réalité où les femmes ont toujours été des dirigeantes, des innovatrices et des oratrices. Que ce soit Helena Gutteridge, militante pour la Loi sur le salaire minimum qui fut adoptée en 1918, Jonnie Rankin, travailleuse industrielle en temps de guerre, Jean Rands, cheffe de file des employées de bureau dans les années 1970, Judy Darcy, ancienne présidente nationale du Syndicat canadien de la fonction publique (et actuellement députée provinciale de la C.-B.) ou Jinny Simms, ancienne présidente de la Fédération des enseignantes et des enseignants de la C.-B. (FECB) et actuellement députée à la Chambre des communes, les femmes ont joué un rôle clé dans le syndicalisme.

Photo avec l’aimable autorisation de Peggy McClay, fille de Connie Jervis

 Tout d’abord, Conne Jervis était une femme – une très jeune femme. En Colombie-Britannique, les femmes blanches n’avaient obtenu le droit de vote qu’en 1917. Au cours des vingt années suivantes, peu d’entre elles avaient été élues à des postes du gouvernement, à quelque niveau que ce soit. Connie Jervis avait à peine plus de vingt ans et vivait à une époque où les femmes, une fois adultes, étaient soumises à une grande pression sociale les poussant à se marier (particulièrement si elles appartenaient à la classe moyenne) et à quitter le monde du travail pour rester au foyer. Ce qui est plus improbable encore, elle était enseignante et fut présidente de la Langley Teachers Association (LTA) de 1939 à 1940. Même si la profession d’enseignante n’était pas bien payée, elle était considérée comme « respectable ». Les enseignantes, et certainement celles qui travaillaient dans de petites villes et des régions rurales, étaient censées donner le bon exemple et se comporter de manière conventionnelle. Il n’était pas question de fréquenter les salles de billard, de sortir avec des hommes de quelque sorte que ce soit, de boire tranquillement une bière dans un bar, et très certainement, de continuer à enseigner après s’être mariée!

À la fin des années 1930, Langley (actuellement une banlieue de Vancouver) était une collectivité rurale avec un petit centre-ville historique. Ses résidents étaient surtout des agriculteurs et, dans la mesure où très peu de familles possédaient une automobile, les déplacements prenaient du temps et devaient être prévus à l’avance. De même, à cette époque, le Canada se trouvait à la veille d’une nouvelle guerre en Europe. Celle-ci éclata bel et bien le 10 septembre 1939. Une période d’opportunités et de contraintes nouvelles débuta alors pour les femmes et les syndicats subirent une grande pression politique pour faire preuve de « patriotisme ». On attendait des travailleurs et travailleuses qu’ils se plient aux objectifs nationaux et qu’ils mettent en veilleuse leur militantisme de l’ère de la Grande Dépression dans l’intérêt d’un effort de guerre commun.

À cette époque, même les petits conseils scolaires possédaient plus de pouvoirs et exerçaient une bien plus grande influence sur les collectivités qu’aujourd’hui. Comme l’écrit l’ancien enseignant et président de syndicat Ken Novakowski : « Les districts scolaires n’avaient pas de direction générale, aussi les conseils scolaires les géraient-ils de manière pragmatique. » (1) Cela voulait dire moins de fonctionnaires professionnels, et davantage de représentants élus qui supervisaient tout.

Le métier d’enseignant était peut-être respectable, mais sa rémunération ne l’était pas. En fait, les salaires étaient bas, aléatoires et discriminatoires à l’égard des femmes et des enseignants à l’élémentaire – dont la plupart étaient des femmes! « À cette époque, le salaire d’un enseignant à l’élémentaire était de 780 dollars et celui d’un enseignant au secondaire, de 1 100 dollars. Il n’y avait aucune grille salariale commune ou reconnue et les femmes étaient payées moins que les hommes pour le même travail. » (2) Les conditions de travail étaient souvent difficiles, surtout lorsque l’effectif d’une classe était en moyenne de 45 élèves, allant dans certains cas jusqu’à 50. (3) Imaginez cela – une cinquantaine enfants entassés en rangs serrés dans une salle de classe unique et exiguë. Songez à ce que cela devait être que d’effectuer des corrections et de gérer une discussion de classe animée!

Jusqu’en 1939-40, lorsque Connie Jervis devint présidente de la LTA, les enseignants de Langley, de même que ceux de nombreux autres districts scolaires de la province, n’agissaient pas collectivement lorsqu’il s’agissait de présenter leurs revendications salariales à leur conseil scolaire. Au lieu de cela, le conseil établissait les salaires de manière arbitraire. Il ne restait plus aux enseignants que la possibilité d’accepter ou de rejeter ce qui leur était offert et le conseil scolaire refusait de négocier. Mais les choses allaient bientôt changer. En 1939, en présence du président de la FECB, Connie Jervis organisa une réunion des enseignants chez Roy Mountain. Celui-ci était le président des questions salariales et ensemble, ils préparèrent un dossier sur les salaires à présenter au conseil scolaire de Langley. En dépit d’une nouvelle mesure législative adoptée en 1937, « qui inscrivait l’arbitrage obligatoire dans la loi comme mode de résolution des conflits dans le cadre des négociations avec les enseignants », (4) le conseil rejeta la demande d’une augmentation. Ce qu’il restait à faire devint évident pour la LTA.

Connie Jervis et ses collègues, pleinement conscients de la nouvelle loi, réclamèrent un arbitrage contraignant. Cette demande fut acceptée. « Le conseil scolaire, cependant, refusa de coopérer et d’assister à l’audience d’arbitrage… » (5) Le gouvernement provincial réagit en désignant quelqu’un pour représenter le conseil devant la formation de juges. Comme on pouvait s’y attendre, ceux-ci rendirent leur jugement en faveur des enseignants. C’est là que la situation devint de plus en plus conflictuelle, comme le montre le déroulement des événements ci-dessous.

* Après le jugement, le conseil scolaire lança une attaque contre les enseignants dans le journal quotidien *Langley Advanced*. Le président du conseil scolaire JW Berry compara l’arbitrage obligatoire à « **la contrainte d’un pistolet sur la nuque** ».
* La guerre envenima davantage la situation et les enseignants furent traités de « traîtres à la patrie » pour avoir osé réclamer de meilleurs salaires.
* Le conseil refusa catégoriquement de payer les salaires fixés par l’arbitrage.
* Le conseil municipal de Langley donna son appui inconditionnel au conseil scolaire, exacerbant encore le conflit.

Il en résulta une longue lutte souvent houleuse, livrée par un groupe déterminé du corps enseignant, dont la plupart étaient des femmes. Les enseignants finirent par remporter la victoire, mais non sans avoir dû surmonter de nombreux obstacles. Voici une liste chronologique de dix de ceux-ci.

1. Au printemps 1940, la LTA poursuivit le conseil scolaire en justice au tribunal de New Westminster pour faire appliquer la décision d’arbitrage.

2. Le juge ordonna au conseil de payer l’enseignant Ronald Nordham (la cause décisoire) une augmentation de 42 dollars sur son salaire annuel, qui s’éleva ainsi à 880 dollars.

3. Au total, la facture du conseil pour l’ensemble de ses enseignants s’élèverait à 2 500 dollars de plus qu’en 1939.

4. Le conseil réagit de manière hostile et, dans le numéro du 4 avril du *Langley Advance*, JW Berry, prétendant que les enseignants qui réclamaient une augmentation seraient considérés comme « odieux » par les contribuables, les invita à démissionner.

5. Aucun enseignant ne présenta sa démission.

6. Le 20 juin 1940, le conseil licencia Connie Jervis et treize autres enseignants.

7. Dix d’entre eux étaient des femmes!

8. Les quatorze enseignants firent immédiatement appel de ce licenciement auprès du Conseil d’arbitrage, « un organisme provincial constitué d’un représentant de la FECB, de l’Association des conseils scolaires de la C.-B. et d’une troisième personne choisie au sein de la profession juridique et désignée par le juge en chef de la Colombie-Britannique. » (6)

9. Le Conseil d’arbitrage jugea qu’aucun argument juridique ne justifiait le licenciement des enseignants.

10. Le Conseil de l’instruction publique (l’équivalent du ministère de l’Éducation actuel) ordonna la réintégration de tous les enseignants aux postes qu’ils occupaient avant leur licenciement.

Il semblait que la victoire ne faisait aucun doute. Mais le conseil scolaire de Langley se montra intransigeant. Lorsque les enseignants reprirent le travail en septembre 1940, cinq d’entre eux, dont Connie Jervis et Roy Mountain, furent relégués dans des écoles éloignées dans la campagne de Langley. Même si la loi était de leur côté, le combat de la LTA était loin d’être terminé et il fut alors temps de passer à une action directe.

Voici comment ils procédèrent. En septembre 1940, le jour de la rentrée des classes, les enseignants rétrogradés se présentèrent dans les écoles et les salles de classe où ils avaient travaillé jusqu’en juin précédent et s’assirent à leur bureau. Les journaux quotidiens de Vancouver les surnommèrent ainsi les « grévistes aux bras croisés » et, pour tenter de les intimider davantage, Berry se rendit d’une école à l’autre et leur ordonna de prendre leurs nouveaux postes.

Une fois de plus, les enseignants durent faire appel au Conseil de l’instruction publique. Celui-ci s’empressa de licencier le conseil scolaire et désigna un curateur public pour administrer les affaires du district. Les enseignants reprirent leurs anciens postes et reçurent enfin les salaires promis. Mais leurs difficultés n’étaient pas encore tout à fait terminées.

Le numéro de septembre du Langley Advance, sous un titre inhabituellement gros (pour l’époque), déclara **« Langley reçoit un coup injustifié d’un gouvernement dictatorial »** et affirma ensuite qu’il s’agissait de « l’incident le plus grave de l’histoire de Langley ». (7) C’était là bien sûr une hyperbole, dont il était évident qu’elle exprimait l’opinion des citoyens les plus influents du district. Il semble également qu’elle était destinée à menacer et à accuser les enseignants pour avoir insisté sur le respect de leur droit aux yeux de la loi et pour ne pas avoir cédé, même lorsque faisant l’objet de la désapprobation sociale. C’était véritablement admirable de la part de Connie Jervis, qui n’avait que 24 ans, d’avoir relevé ce défi. Comme le fit observer en 2006 sa fille Peggy McClay, une enseignante de Langley, « elle s’est courageusement attaquée aux piliers de la collectivité alors qu’elle faisait face à une opposition féroce et ne bénéficiait que de peu d’appui. » (8) Ses collègues et elle obtinrent de nombreuses concessions pour lesquelles les enseignants ainsi que d’autres travailleurs peuvent se montrer reconnaissants aujourd’hui : le début de la fin des salaires sexistes dans la profession de l’enseignement, la satisfaction d’avoir défendu leur dignité professionnelle et de voir leurs droits reconnus par la loi, l’instauration de l’arbitrage obligatoire pour résoudre les litiges salariaux et la certitude que la solidarité syndicale est efficace!



Connie Jervis (rangée avant, deuxième à partir de la droite)

Photo avec l’aimable autorisation de Peggy McClay, fille de Connie Jervis

Rédigé par Marcy Toms

Œuvres citées :

Ken Novakowski 1939-40: The Langley Affair 1939-1940BCTF Teacher Magazine volume 24, numéro 5, mars 2012

bctf ufcw1518